



20 RAPPORT 19 **D'ACTIVITÉ**

Sommaire

	TERRITOIRE ET GOUVERNANCE	P 05
	• Le territoire	P 06
	• Les élus	P 08
	• Les instances	P 10
	 L'administration : organigramme 	P 12
	• Les compétences	P 14
2	ÉQUIPEMENTS ET MISSIONS	P 15
	• Le développement économique et l'aménagement du Territoire	P 16
	• Les équipements sportifs	P 18
	• La culture et le tourisme	P 20
	 Le service public de l'eau et de l'assainissement 	P 22
	• Les déchets ménagers	P 24
	• L'environnement	P 25
	• La politique de l'habitat et la politique de la ville	P 26
	 Les gardes champêtres territoriaux Le numérique 	P 27 P 28
	• L'appui aux communes	P 29
	• Le service aux communes	P 30
3	 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019 Économie: le nouvel élan de l'Aéroparc Développement: Le programme « Territoire d'innovation » Enseignement supérieur: Lancement du projet Eco-Campus Mobilités: Un accord pour la RN 1019 Contractualisation: Le Contrat de développement métropolitain 2018-2020 signé Santé: Une nouvelle clinique à la Jonxion Signature du contrat local de santé Habitat: Bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat (PLH) Politique de la ville: Démarrage opérationnel du plan de rénovation urbaine et élaboration de la convention ANRU 	P 31 P 32 P 33 P 34 P 35 P 36 P 38 P 38 P 39 P 40
	Gémapi	P 41
	• Communes : le développement du numérique et le RGPD	P 41
	Communes : les principaux travaux (voirie et eau / assainissement)	P 43
4	REPÈRES BUDGÉTAIRES	P 44
-	Compte administratif	P 45



Damien Meslot Président du Grand Belfort

La présentation du rapport d'activités 2019 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est pour moi l'occasion d'adresser mes remerciements aux élus communautaires qui m'ont adressé leur confiance pour poursuivre le travail collégial au service de notre agglomération.

Je veux également rappeler ici la profonde fierté que j'ai ressentie, à l'image de toute la population, envers les agents de la collectivité qui ont assuré les services publics essentiels afin que la vie puisse continuer malgré le confinement. Notre collectivité ne manque pas de défis à affronter et encore moins d'énergie pour les relever grâce à leur engagement de chaque jour.

En ce début de mandat, dans un contexte inédit de crise sanitaire dont les impacts économiques ne sont pas encore totalement mesurés, les projets pour notre territoire sont nombreux.

Je pense d'abord à celui du développement économique. En parallèle du Techn'hom dont nous poursuivons la modernisation et la mutation avec l'appui de notre société d'économique mixte Tandem, Grand Belfort Communauté d'Agglomération donne désormais un nouvel élan à la zone économique de l'Aéroparc de Fontaine. L'implantation en cours d'une importante plateforme logistique et d'une messagerie dite « du dernier kilomètre » généreront des centaines d'emplois au profit des Terrifortains. Ce sont des emplois qui viennent diversifier l'offre et ouvrir de nombreuses perspectives.

Bien que nous ayons déjà l'avantage de ne pas accueillir d'activités polluantes, le défi d'un environnement préservé et valorisé est prégnant. A l'échelle de notre agglomération, le programme territoire d'innovation centré sur le développement de l'énergie décarbonée hydrogène y participe. L'implantation d'un parc solaire générant l'équivalent de la consommation de 40 000 habitants aussi. La montée en puissances des aménagements liés à la gestion des inondations et la renaturation des rivières représentent aussi à terme un progrès considérable pour l'environnement que le Grand Belfort Communauté d'Agglomération assumera.

Enfin, notre collectivité est face à un défi financier majeur. Les pertes importantes de fiscalité économique lié à la mutation de notre industrie et de leurs optimisations fiscales, nous imposent de revoir notre modèle budgétaire et reconsidérer notre projet de territoire. Le Conseil communautaire a d'abord confirmé le recours au levier fiscal tout en lançant les travaux pour adopter un pacte financier et fiscal de solidarité. C'est en effet à travers la solidarité de tout un territoire que nous relèverons nos défis.



Jérôme SaintignyDirecteur Général des Services

Durant la crise sanitaire qui a profondément touché notre pays et qui se poursuit malheureusement encore à ce jour, les agents de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ont assuré la poursuite du service public. Je leur adresse mes sincères remerciements pour leur engagement à maintenir des services essentiels tels que la collecte des déchets ménagers ou la production d'eau potable alors même que les incertitudes et les inquiétudes étaient alors à leur paroxysme.

L'année 2019 dont le rapport d'activité vous est présenté marque la fin d'un mandat difficile pour toutes les collectivités en raison de baisses des dotations. A cette première difficulté, s'est additionnée pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération une importante baisse du produit de la fiscalité économique ainsi que de nombreuses incertitudes sur son évolution locale, sur une réforme nationale et en parallèle, la compensation de la perte de taxe d'habitation par une fraction de TVA dont on ne connait pas le rythme d'évolution.

Une première réponse fut celle du levier fiscal mais aussi du lancement d'un pacte financier et fiscal dont les travaux débuteront en cette fin d'année. L'administration s'est mise en ordre de marche à travers la création d'une direction générale adjointe dédiée à la stratégie et au pilotage qui produira les données financières et l'analyse permettant aux élus de définir les équilibres et orientations budgétaires.

Une réponse à moyen terme est celle de la stratégie de développement économique que le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération porte à travers le développement de l'Aéroparc de Fontaine et de la JonXion, la mutation du Technhom, et à plus long terme même, le programme de développement autour de l'hydrogène.

En parallèle, notre administration doit poursuivre sa modernisation pour répondre à ces enjeux. Un projet d'administration sera lancé dont les objectifs seront principalement de poursuivre la montée en compétence des services et mieux formaliser nos processus, redéployer nos moyens pour mieux assurer nos missions notamment celle cruciale du développement économique et de l'aménagement du territoire.

TERRITOIRE GOUVERNANCE

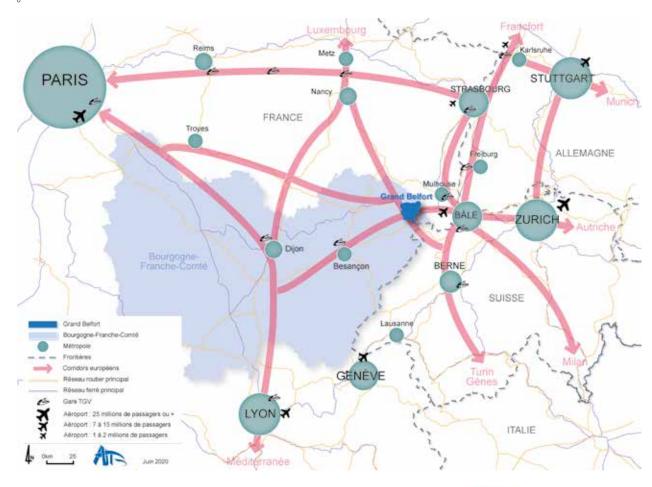


LE **T**ERRITOIRE

SON POSITIONNEMENT ₹

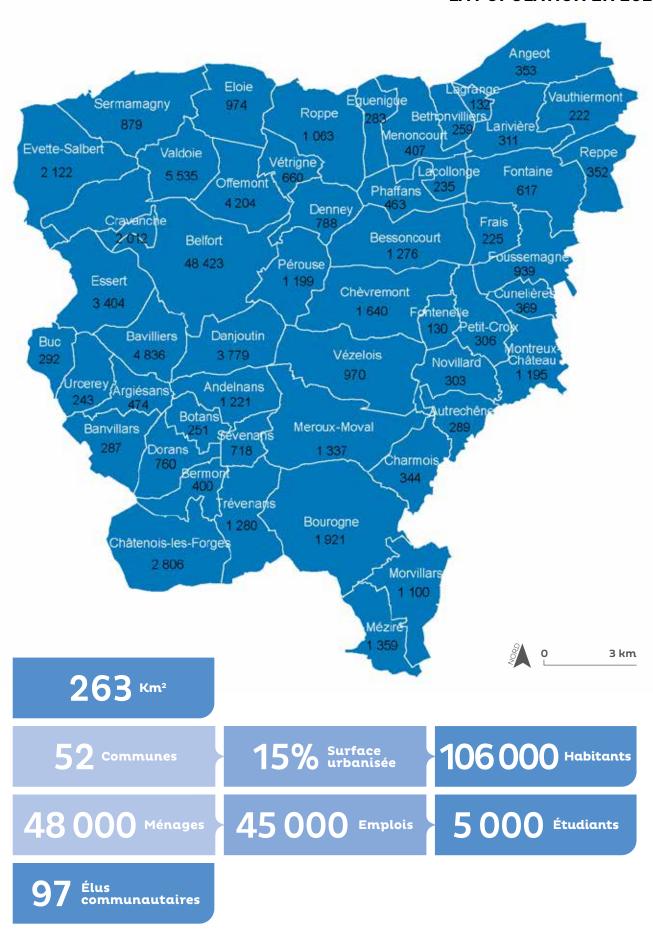
Le Grand Belfort au cœur de l'Europe

Source: AUTB





LA POPULATION EN 2020



VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ELECTION DU 24 JUILLET 2020



Damien Meslot Président du Grand Belfort

VICE-PRÉSIDENTS



Maryline Morallet 1^{re} Vice-présidente chargée des finances, des affaires juridiques et du patrimoine Maire de Sevenans



Marie-Laure Friez 2º Vice-présidente chargée de l'écologie et du développement durable Maire de Botans



Alexandre Mançanet 3º Vice-président chargé du fonds de concours et des relations avec les communes Maire de Vauthiermont



Rafaël Rodriguez 4º Vice-président chargé du développement économique du territoire Maire de Méziré



Delphine Mentré 5º Vice-présidente chargée de la culture Belfort



Éric Koeberlé
6º Vice-président
chargé
de l'enseignement
supérieur
et de la recherche
Maire de Bauilliers



Florence Besancenot 7º Vice-présidente chargée des grands équipements sportifs Belfort



Jacques Bonin 8º Vice-président chargé de la politique de gestion des déchets Bourogne



Loubna Chekouat 9º Vice-présidente chargée des ressources humaines Belfort



Philippe Challant 10° Vice-président chargé de la politique de l'eau Maire de Sermamagny



Alain Picard
11º Vice-président
chargé
du développement
de la politique
de santé
Belfort



Marie-France Cefis 12º Vice-présidente chargée de la valorisation du patrimoine Maire de Valdoie



Stéphane Guyod 13° Vice-président chargé des transports, des voiries et de l'accessibilité intercommunale Maire de Meroux-Moval



Samuel Dehmeche 14º Vice-président chargé du logement, de l'habitat et du renouvellement urbain Belfort



Pierre Carles
15° Vice-président
chargé de la sécurité
civile et de la
protection contre
les incendies
Maire d'Offemont

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS



Thierry Besançon
Conseiller
communautaire
délégué aux gardes
champêtres
territoriaux
Maire de Bessoncourt



Bouabdallah Kiouas Conseiller communautaire délégué au développement numérique du territoire et des nouvelles technologies Belfort



Michèle Jeannenot
Conseillère communautaire déléguée à
la gestion et au développement des zones
d'activités industrielles
et commerciales
Maire d'Évette-Salbert



Françoise Ravey
Conseillère
communautaire
déléguée
aux instructions
d'urbanisme
et au droit des sols
Maire de Morvillars



Pierre Fietier
Conseiller
communautaire
délégué au
développpement
de la zone d'activité
de l'Aéroparc
Maire de Fontaine



Marianne Dorian Conseillère communautaire déléguée au tourisme Belfort



Miltiade
Constantakatos
Conseiller communautaire
délégué à la gestion
des milieux aquatiques
et à la prévention des
inondations (Gemapi)
Maire de Frais



Joseph Illana Conseiller communautaire délégué à l'économie sociale et solidaire Belfort

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES





































Marie Stabile



Yues Vola



Marie-Thérèse Robert









Latifa Gilliotte





Corinne Castaldi

















































Hafida Berregad







Jean-Claude Mougin

































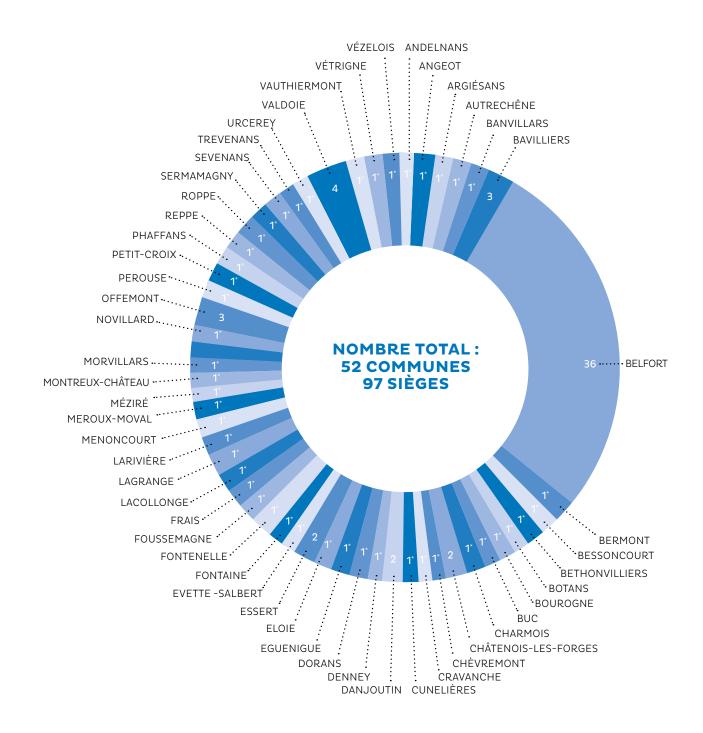






LES INSTANCES DÉCISIONNAIRES

(*) = 1 titulaire + 1 suppléant



Mise à jour 2020

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUILLET AU PHARE À BELFORT



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

EN 2019

Réunions de Bureau

Le bureau communautaire réunit le Président, les Vice-Présidents et les Conseillers (ères) communautaires délégués (ées) élus au sein du Conseil communautaire. Le Bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN 2019

Réunions de Conseil

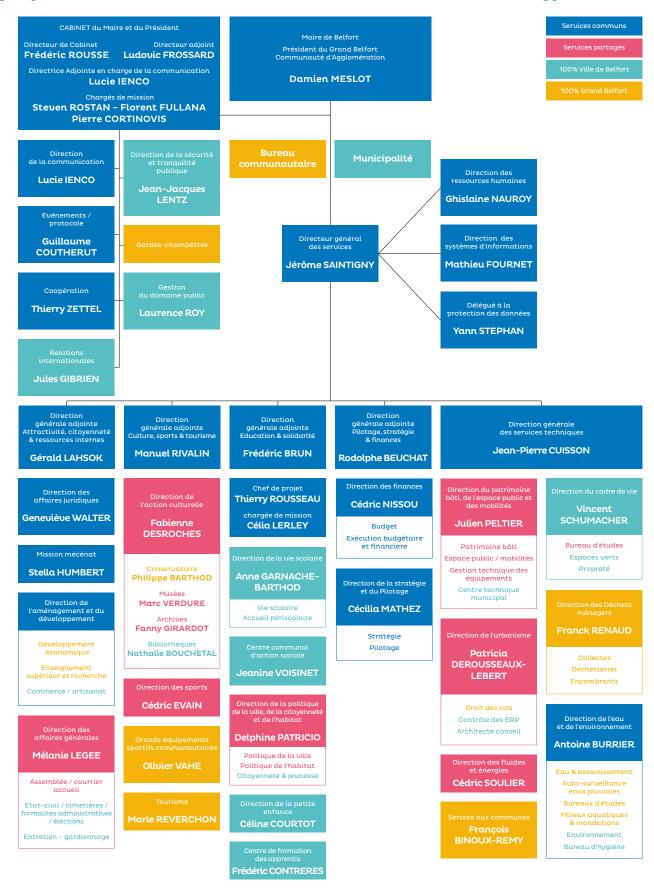
Le Conseil communautaire est l'organe délibérant du Grand Belfort. Il vote le budget et détermine les orientations de la politique communautaire.



37 en Bureau et 203 en Conseil communautaire

L'ADMINISTRATION

Organigramme 2020 de la Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération



LES ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES \

- → La direction de l'eau et de l'assainissement a été renommée direction de l'eau et de l'environnement intégrant une cellule GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) ainsi que le service environnement.
- → Au 1er semestre 2019, une nouvelle direction générale adjointe du « pilotage, de la stratégie et des finances » est créée, s'appuyant sur un redéploiement de la direction des finances en deux directions : la direction des finances, chargée de la gestion budgétaire, comptable et financière et la direction du pilotage et de la stratégie qui sera axée sur l'accompagnement à la construction du projet de territoire et de son suivi, la mise en œuvre d'outils de pilotage et d'aide à la décision ainsi que la construction d'un projet d'administration.
- → Une nouvelle direction générale adjointe nommée « Attractivité, Citoyenneté et Ressources Internes » rassemble la direction générale adjointe en charge des ressources et des moyens généraux et la direction de l'aménagement et du développement renforçant ainsi le pilotage des nombreux plans en cours (territoire d'innovation, territoire d'industrie, action cœur de ville) et de la montée en puissance des compétences en matière de développement économique conférées par la loi NOTRe.
- La direction des ressources humaines est désormais rattachée directement à la direction générale des services.

Effectif du Grand Belfort au 1er janvier 2019

ADMINISTRATION ET SERVICE	EFFECTIF			
Maire et Président				
Cabinet du Maire et du Président	6			
Direction de la Communication	4			
Coopération	1			
Direction générale des services				
Direction Générale des Seruices	10			
Direction des Ressources Humaines	34			
Direction des Systèmes d'Information	24			
Direction des Finances	21			
Gardes Champêtres Territoriaux	5			
DGA Attractivité, Citoyenneté et Ressources internes				
Direction de l'Aménagement et du Développement	4			
Direction Affaires Générales	27			
Direction des Affaires Juridiques	12			
DGA Culture, Sports et Tourisme				
Direction de l'action Culturelle	1			
Grands Équipements Sportifs	12			
DGA Éducation et Solidarité				
Direction de la Politique de la Ville, de la Citoyenneté et de l'Habitat	5			
Direction Générale des Services techniques				
Direction des Déchets Ménagers	82			
Direction de l'Urbanisme				
Déchets ménagers	110			
	497			

.....

LES COMPÉTENCES

Tableau simplifié des compétences

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

DÉVELOPPEMENT L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ÉQUILIBRE SOCIAL L'ESPACE COMMUNAUTAIRE DE L'HABITAT

POLITIQUE DE LA VILLE

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE + PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT EAU ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

COMPÉTENCES FACULTATIVES



Les compétences «assainissement et eau» ont vocation à entrer dans le champ des compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020 (loi $n^{\circ}2015-991$ du 7 août 2015).

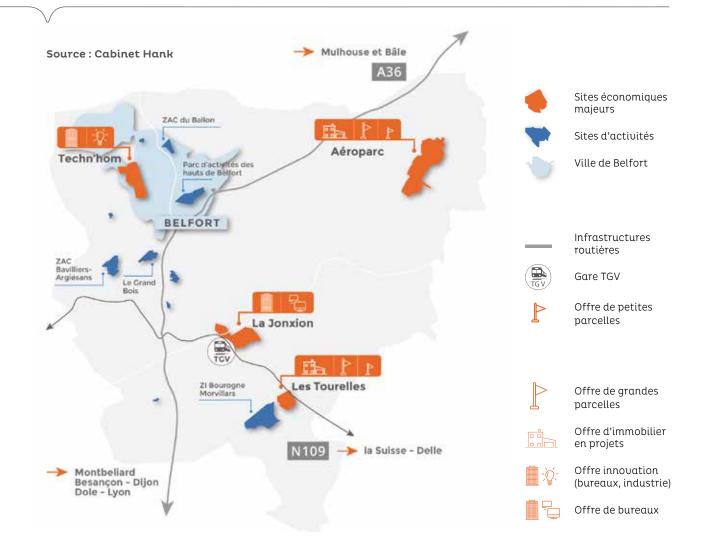
Définition de l'intérêt communautaire

Définition de l'intérêt communautaire par délibération du 06 décembre 2018.

ÉQUIPEMENTS ET MISSIONS

B GRAND BELFORT

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



22 Zones d'activités économiques

637 Entreprises

14 000 Emplois

SES MISSIONS

- → Participer au développement d'un écosystème favorable à la création et à la croissance des entreprises et de l'emploi
- → Développer l'attractivité économique de l'agglomération et l'offre foncière et immobilière
- → Animer le réseau des partenaires et suivre leurs financements
- Assurer le suivi administratif, technique et financier des zones d'activités en concession d'aménagement
- → Suivre l'élaboration des schémas de développement et d'aménagement : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Territoire de Belfort
- → Assurer le suivi des aides financières apportées aux communes du Grand Belfort dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme

DES OUTILS LOCAUX AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT \ ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'AUTB

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort





Depuis 1977, l'AUTB vient en appui sur les questions de l'aménagement et de l'urbanisme. Un programme de travail unique est partagé par les financeurs de l'agence et sert de base aux conventions passées entre chaque partenaire (le Grand Belfort, la Ville de Belfort, le Conseil départemental et l'État). Le Grand Belfort est le principal financeur de l'AUTB.

Au titre de l'année 2018, une subvention de 565 000 € a été versée pour la réalisation du programme partagé.

......

L'ADN-FC

Agence de Développement Nord Franche-Comté



www.adnfc.fr

L'ADN-FC est née en 2015 de la fusion de l'Agence de développement économique de Belfort et son territoire (ADEBT) et du pôle développement économique de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU), toutes deux présentes depuis de nombreuses années sur le terrain du développement local.

En 2018, l'agence de développement a perçu des subventions de la part du Grand Belfort à hauteur de 550 000 €.

TANDEM



www.tandem.immo

Depuis 1988, le territoire s'est doté d'une SEM patrimoniale, la SEMPAT; il s'agit de la première SEM immobilière créée en France. En 2015, pour faire face aux évolutions de son environnement et soutenir la commercialisation de Techn'hom comme de la Jonxion, la SEMPAT change de nom et devient TANDEM. Le Grand Belfort détient 34% des parts, avec un capital de 52,2 M€.

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Conseil départemental a vendu les actions qu'il détenait dans les SEM à vocation économique, n'étant plus compétent dans ce domaine à partir du 1er janvier 2017. Le Grand Belfort, par délibération du 23 juin 2016, a racheté les parts du Département dans TANDEM à hauteur de 6 509 601 € avec un paiement étalé de 2017 à 2019.

LA SODEB



Le Grand Belfort est actionnaire de la SODEB à hauteur de 9,09% et participe aux orientations et au suivi de la SODEB, SEM d'aménagement en charge de l'aménagement de certaines zones d'activités économiques du Grand Belfort par le biais de concession d'aménagement.

Le bilan d'activité et financier de la société est présenté annuellement au Conseil communautaire.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LA PATINOIRE

Une piste de glace de 58 m sur 28 m soit 1 624 m²



SES MISSIONS

L'enjeu principal de l'équipement est de favoriser la pratique du patinage par, et pour, le plus grand nombre d'usagers avec un rayonnement allant au-delà du périmètre géographique de l'agglomération:

 Accueil du public pour la pratique du patinage de loisir lors de séances publiques classiques (avec animation musicale), à thèmes, ou encore lors de stages d'apprentissage (durant les vacances scolaires pour ces derniers)

117 559 entrées

Public: 40 613
Scolaires: 24 266
Clubs: 41 540
Spectateurs: 11 140

- → Accueil et apprentissage du patinage aux scolaires
- → Mise à disposition de l'équipement aux clubs de sports de glace pour leurs entraînements et compétitions (danse sur glace, patinage artistique, hockey sur glace, patinage de vitesse ballet sur glace)
- → Organisation de manifestations sportiues et de spectacles

TEMPS FORTS

Organisation de deux Championnats de France en semaine 20 (mai) :

- → France UNSS de patinage sur glace
- → France Ballet sur glace

LES PISCINES

2 sites : la piscine Pannoux avec 525 m² de plan d'eau, les piscines du Parc avec 250 m² de plan d'eau couvert, 1280 m² de plan d'eau découvert (avec toboggans aquatiques découverts)



SES MISSIONS

Les deux sites communautaires (piscines du Parc et piscine Pannoux) sont chargés d'accueillir l'ensemble des pratiquants de la natation au niveau de l'agglomération afin de favoriser l'accès aux différentes activités aquatiques pour tous les usagers :

238 229 entrées

Public : 116 973 Scolaires : 64 134

- → Accueil du grand public pour la pratique de la natation et des loisirs aquatiques lors de séances publiques
- → Apprentissage de la natation dès 4 ans
- → Animations aquatiques avec les bébés nageurs, l'aquagym ou la natation prénatale
- → Accueil et enseignement de la natation en milieu scolaire
- → Mise à disposition des équipements aux clubs et structures (professionnelles ou d'enseignement spécialisé) pour leurs entrainements et compétitions (natation, plongée subaquatique, sauvetage, triathlon, waterpolo)

TEMPS FORTS

- → Avancement des travaux du futur complexe aquatique avec la fin du gros œuvre.
- → Développement de soirée à thème (aqua-party à la piscine du Parc, soirée zen à la piscine Pannoux)



LE STADE ROGER SERZIAN

SES MISSIONS {

- → Lieu d'entraînement pour les clubs d'athlétisme avec un équipement rénové récemment
- → Terrain Honneur de football
- → Un terrain stabilisé pour les entraînements de football
- → Plus de 1500 places assises en tribune
- → Enseignement de l'athlétisme pour les lycéens
- → Une salle de musculation
- → Un ensemble de bureaux dédiés à l'ASM Belfort Football club et au MBA (Montbéliard Belfort Athlétisme)

NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION

✓

30 heures d'utilisation hebdomadaire de la piste par les clubs sportifs locaux 19 heures d'utilisation hebdomadaire par le lycée Courbet sur la piste et la salle de musculation

> heures d'utilisation hebdomadaire totale (hors matchs)

18 heures d'utilisation hebdomadaire du terrain stabilisé par les clubs

LA CULTURE ET LE TOURISME





LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL HENRI DUTILLEUX

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Henri Dutilleux regroupe 9 sites.

SES MISSIONS

L'établissement a pour vocation de dispenser un enseignement artistique de qualité en s'inscrivant dans le cadre des schémas nationaux d'orientation pédagogique du ministère de la Culture : l'enseignement artistique, l'accompagnement des pratiques artistiques en amateur et l'éducation artistique et culturelle ; la diffusion.

Ses activités s'orientent autour de missions complémentaires:

→ L'enseignement artistique

Trois disciplines (musique, danse et théâtre) organisées par cycle avec des esthétiques musicales très diversifiées: musiques traditionnelles, musiques anciennes, jazz/musiques actuelles, création musicale assistée par ordinateur...

- → Accueil et partenariat pédagogiques avec les ensembles d'amateurs
- 8 chorales sur les sites de Belfort, Danjoutin et Montreux-Château
- **5 orchestres d'harmonies** sur les sites de Belfort, Valdoie, Danjoutin, Montreux-Château et Châtenois-les-Forges
- **traditionnelle** sur le site de Danjoutin.
- **3 groupes de jazz et musiques actuelles** sur les sites de Belfort et Valdoie.

→ Accompagnement des pratiques collectives en amateur

Un projet « Orchestre dans les quartiers » est mis en œuvre avec la Clé d'Offemont et le Centre culturel et social Oïkos des Résidences Bellevue.

Le développement des ateliers de musique et danse en faveur des personnes en situation de handicap à Belfort et Danjoutin est particulièrement important.







LE GRANIT

Grand Belfort Communauté d'Agglomération soutient une politique culturelle dans différents domaines : enseignement musical, diffusion, valorisation du patrimoine, soutien aux associations culturelles : Eurockéennes, Centre chorégraphique, le Granit...

Le financement du Granit vise à inscrire la scène nationale dans les dynamiques engagées d'actions culturelles éducatives, d'animation de la Ville de Belfort notamment avec le FIMU, de développement des pratiques amateurs, de diffusion et de soutien à la création.

Par l'ensemble de ses actions, le Granit contribue à la structuration des politiques publiques culturelles de GBCA et au rayonnement artistique de notre territoire.

Une subvention de fonctionnement de 618 000 € a été versée à l'association en 2019 ainsi que 30 000 € d'investissement.

Par ailleurs, près de 125 000 € ont été investis en 2019 pour la maintenance du Théâtre et de la Coopérative pour le bâti, le matériel scénique, la sécurité...

LE TOURISME



→ Le pôle touristique de Montreux-Château

Le Grand Belfort a la gestion du pôle touristique de Montreux-Château.

Il comprend une halte fluviale équipée pour accueillir huit bateaux, une aire de campingcar qui propose sept places, la péniche restaurant qui est propriété du Grand Belfort.

→ Belfort Tourisme

Depuis 2017, Grand Belfort subventionne l'Office de Tourisme qui met en œuvre les mesures permettant de développer l'activité touristique sur l'agglomération.

(Versement d'une subvention annuelle de 320 000 €).

→ Le partenariat avec le Comité Régional du Tourisme

Grand Belfort participe aux actions marketing du CRT Bourgogne-Franche-Comté.

(Versement d'une subvention annuelle de 17 500 €)

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SES MISSIONS





Linéaire de réseau d'eau potable : 738 km Linéaire de réseau d'assainissement : 780 km









Exploitation et maintenance de deux zones de captage, de **19 réservoirs**









Exploitation de **77 postes de refoulement**, de **39 bassins de rétention des eaux** pluviales et de **9 bassins d'orage**



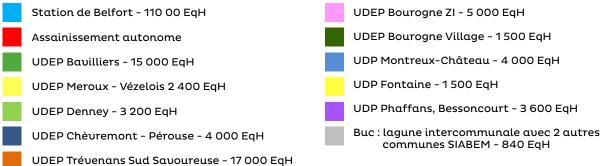




Les rapports d'activité du service public sont téléchargeables sur grandbelfort.fr/ rubrique eau & assainissement / téléchargements

TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LES COMMUNES DE GRAND BELFORT





LES DÉCHETS MÉNAGERS

SES MISSIONS

- → Collecte des ordures ménagères et assimilées
 - (la compétence traitement étant transférée au SERTRID)
- → Collecte des encombrants en déchetteries et des gros encombrants sur rendezυous en porte-à-porte
- → Collecte sélective des emballages recyclables, en points d'apport volontaire pour le verre, et en porte à porte pour les autres recyclables

6 décembre 2019 agents au service des Déchets Ménagers Le rapport d'activité complet du service public des déchets ménagers est disponible sur grandbelfort.fr/ rubrique déchets / rapport d'activité Organisation du service camions de col<u>lecte</u> Mise à jour 2019 dont 12 pour les bacs roulants ordures ANGEOT et recyclables LAGRANGE VAUTHIERMONT FLOIE EGNENIGUE SERMAMAGNY BETHONVILLIERS ROPPE MENONCOURT LARIMERE EVETTE-REPPE VALDOIE VETRIGNE SALBERT LACOLLONGE FONTAINE PHAFFANS OFFEMONT DENNEY CRAVANCHE BESSONCOURT LFORT FOUSSEMAGNE PEROUSE ESSERT CHEVREMONT CUNELIERES FONTENELLE PETIT-CROIX BAYLLIERS BUC DANJOUTIN VEZELOIS MONTREUX CHATEAU NOVILLARD URCEREY ANDELNANS RGIESANS AUTRECHENE BOTANS BANVILLARS MEROUX SEVENANS CHARMOIS MOVAL BERMONT BOUROGNE TREVENANS CHATENOIS-LES-FORGES MORVILLARS MEZIRE C1+1/2, une collecte OMR (ordures ménagères

- C2+1, deux collectes OMR et une collecte sélective par semaine

résiduelles) par semaine, et une collecte

sélective toutes les deux semaines ou PAV

- 18 communes ex CCTB en extension de consigne de tri et dont les bacs sont collectés en prestation
- Benne à déchets verts accessible au public
- Déchetterie mobile
- 3 déchetteries fixes (Grand Belfort)
- Le quai de transfert OMR (SERTRID)
- La plateforme de transfert Collecte Sélective (Est Recyclage sous contractant de SCHROLL)
- L'UIOM (SERTRID), incinérateur à production d'électricité

L'ENVIRONNEMENT

LES ACTIONS ₹



Lutte contre le réchauffement climatique

Préservation et mise en valeur des milieux naturels







Préservation des ressources naturelles

Prévention des risques pour l'environnement





Information du grand public

Dialogue avec les associations environnementales







La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

LE CADRE DE VIE ₹

La direction du Cadre de Vie mutualisée avec la Ville de Belfort assure la gestion des espaces naturels et des arbres du Grand Belfort, ainsi que les études se rapportant au développement d'actions en faveur des espaces verts.

Surface à entretenir: 438 000 m²

HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

SES MISSIONS

- → La mise en œuvre et le suivi de la politique de l'habitat du Grand Belfort, et notamment du programme local de l'habitat (PLH).
- → La gestion de la délégation de compétence des aides à la pierre : programmations à l'échelle des opérations de logements sociaux, attributions et versements des aides pour le compte de l'Etat et de l'Angh.
- → La gestion des aires d'accueil des gens du voyages : trois aires permanentes et une aire de grand passage.
- → Le pilotage de projets ambitieux comme l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, le programme opérationnel de prévention d'accompagnement en copropriétés.
- → Le suivi des garanties d'emprunt et du contingent de logements réservés du Grand Belfort.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

SES MISSIONS

Le suivi et la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020 : ce document est porté par le Grand Belfort et l'Etat. Il définit les actions à mettre en œuvre dans les cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération.

Le suivi et la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain (PRU) : ce programme constitue le volet urbain du contrat de ville, il est également porté par le Grand Belfort. Le PRU concerne le quartier des Résidences et permet une intervention renforcée sur l'habitat, les équipements et les espaces publics pour corriger les dysfonctionnements urbains de ce quartier.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

SES MISSIONS

- → Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- → Faire toute proposition utile visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant dans les domaines qui précèdent.
- → Elaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles.

Il s'agit d'une instance consultative ne disposant pas de pouvoir de décision ou de coercition. Elle rend des avis.

Elle est composée de représentant de la collectivité, d'associations d'usagers, d'association représentants les personnes handicapées et des personnalités qualifiées et se réunira 1 à 2 fois par an.

LES GARDES CHAMPÊTRES TERRITORIAUX

Le service agit sur 45 communes adhérentes dans le périmètre du Grand Belfort.

SES MISSIONS PRINCIPALES \

La qualité de vie dans la commune

Contraventions
aux arrêtés municipaux
tapages, périls,
ivresse sur voie
publique,

La police routière

Arrêt de stationnement des véhicules, contrôle des pièces afférents à la circulation des véhicules, contraventions

Les animaux

Capture et piégeage, nuisances sonores, sauvetage, recherche de propriétaire, restitution ou mise en fourrière, gestion des animaux dangereux...

Pêche/Chasse/ Protection de l'environnement

Défaut de carte et permis, taille non règlementaire des poissons, contrôle du carnet de prélèvement des munitions, des pièges

Les dépôts sauvages

Surveillance des éco-points, recherche d'indices, contact avec les contrevenants, ramassage des dépôts de petits volumes

La police funéraire

Surveillance des cimetières et des lieux de sépultures

L'urbanisme

Périls et constats



LE NUMÉRIQUE

L'ambition du Grand Belfort est de doter l'ensemble des communes membres d'infrastructures numériques de haut niveau à travers deux axes forts :

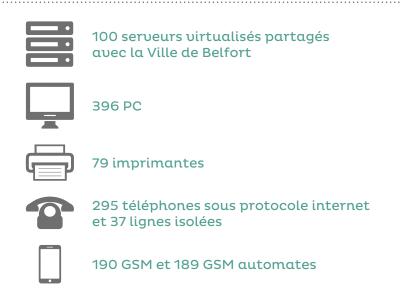
- → L'école numérique consiste à équiper l'ensemble des classes élémentaires d'un vidéoprojecteur interactif, d'un ordinateur portable pour l'enseignant, d'un ordinateur fixe pour les élèves ainsi que des classes mobiles de tablettes mutualisées toutes les 4 classes. Déjà 267 classes équipées et 95 classes mobiles en circulation. Un Espace Numérique de Travail (ENT) vient compléter le dispositif afin que les élèves disposent d'un support numérique centralisé accessible également depuis la maison.
- → Le Groupe fermé d'utilisateurs (GFU) relie toutes les mairies et toutes les écoles à un réseau fibre optique à haut débit de connexion.



SES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

22 agents composent la DSI mutualisée structurée en 4 pôles :

- → Centre de service utilisateur
- → Maintien en condition opérationnelle
- → Système d'information géographique
- → Projets



L'APPUI AUX COMMUNES

CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIÈRES

Plus de 30 M€ de reversement direct ou de prise en charge pour le compte des communes membres : une partie importante du budget du Grand Belfort est reversée à ses communes membres sous forme d'attribution de compensation (23,6 M€), de prise en charge du FPIC (198 K€) et de contribution au SDIS (5,7 M€).

Des fonds de concours dédiés : fonds d'aide aux communes **(1 183 355 € en 2019)**, plan paysage, fonds de valorisation du patrimoine.

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES \

La direction des affaires juridiques apporte des conseils tenant aux marchés publics, à des problématiques foncières, des questions assurantielles.

L'INSTRUCTION DES DONNÉES D'URBANISME {

4 667 dossiers du droits des sols en 2019 Le service est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015. Celui-ci a su répondre à l'attente des communes : pallier l'arrêt de la mise à disposition gratuite des services de l'État imposé par la loi Alur, en assurant la continuité de l'instruction des demandes d'urbanisme.

5 recours gracieux Ce service, composé de 13 agents, assure l'instruction technique et juridique de toutes les demandes d'utilisation du sol et propose aux maires une réponse aux certificats d'urbanisme, certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables de travaux, permis de construire, de démolir ou d'aménager...

L'AIDE AUX COMMUNES POUR L'ÉLABORATION \ DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME

En 2019, 24 communes sont engagées dans le dispositif et bénéficient du soutien du Grand Belfort.

LE SERVICE AUX COMMUNES

LES ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE AUX COMMUNES EN 2019 ONT PORTÉ SUR :

- → Conseils ponctuels pour des aménagements urbains, avis pour des acquisitions ou règle d'urbanisme (par exemple pertinence d'un emplacement réservé, sens de circulation, schéma pour dispositif de sécurité),
- → Interface pour les communes entre différentes institutions ou collectivités : réunions avec les services de l'Eau et de l'Environnement de la DDT,
- → Réflexions et programmation pour des opérations d'aménagement urbain ou de construction d'équipements publics en vue de la réalisation de dossiers de subvention (DETR, fonds d'aide aux communes de l'Agglomération),
- Accompagnement des communes en tant qu'assistant au maître d'ouvrage pour le lancement et le suivi procédural de marchés publics (travaux de voirie, équipements multisports, marchés de maîtrise d'œuvre).

Au total ces actions ont représenté 90 réunions et 42 dossiers finalisés sous la forme de notes, marchés, programmes, études de faisabilité. Ces missions ont également fait l'objet d'une concertation avec les services de Grand Belfort : Urbanisme, Eau et Environnement, Patrimoine Espace Public Mobilités, Déchets Ménagers, Energie et Direction des Affaires Juridiques.

LES PRINCIPALES INTERVENTIONS :

Belfort : Note de faisabilité sur le site de Faidherbe **Bermont :** Avis sur emplacement réservé

Bessoncourt: Programmation et marchés de Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, Sécurité pour une restructuration de bâtiment en cabinet médical et logement.

Bourogne: Programmation et marché de maîtrise d'œuvre pour un pôle commercial.

Marché de maîtrise d'œuvre pour une opération de désamiantage.

Buc : Programmation et faisabilité pour le pôle Mairie Ecole Salle des Fêtes dans le cadre de l'agenda d'accessibilité.

Chèvremont: Marchés de maîtrise d'œuvre pour une opération de voirie et de diagnostic patrimonial de l'Eglise du village.

Danjoutin : Accompagnement dans le suivi de l'opération de l'îlot centre-ville. Avis sur marché de maintenance de chauffage.

Deney: Marchés de travaux de voirie et d'équipement multisport.

Eguenigue: Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie et de la salle des fêtes dans le cadre de l'agenda d'accessibilité.

Larivière: Accompagnement de la Mairie pour le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement urbain.

Menoncourt: Accompagnement de la Mairie pour la restructuration du vieux lavoir. Interface avec les services de l'Etat (service eau et environnement de la DDT, Architecte des Bâtiments de France), dossier de consultation pour des investigations préalables (sondages).

Morvillars : Accompagnement pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la Gare en local destiné à de la restauration.

Novillard : Note pour dispositif de sécurité rue de la Combatte

Pérouse: Schéma pour une aire de retournement pour le passage du service des déchets ménagers et pré chiffrage.

Phaffans: Maison du Terroir, marchés de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique. Avis pour DIA (déclaration d'intention d'aliéner) d'un bâtiment en centre village.

Roppe: Marché de travaux pour le ravalement des façades du Château Lesmann.

Trévenans : Programmation de voirie, projet de marché de maîtrise d'œuvre.

 $\mbox{\bf Urcerey:}$ avis sur sens de circulation dans une rue de centre village.

Vauthiermont : Marché de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de voirie, interface avec les services du Conseil Départemental.

Vétrigne: Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de différentes salles de la Mairie dans le cadre de l'agenda d'accessibilité. Note de programmation pour la construction des ateliers Municipaux.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019



ECONOMIE LE NOUVEL ÉLAN DE L'AÉROPARC

Par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2019 et en application de la loi Notré, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc (SMAGA) a été officiellement dissous au 31 décembre 2019.

Le Grand Belfort communauté d'agglomération est ainsi devenu, de par ses compétences, le gestionnaire de cette zone d'activité économique.

Par délibération du 5 juin 2019, et pour augmenter l'offre foncière sur la zone, la Communauté d'Agglomération a acheté des parcelles de terrains aux communes de Charmois, Fontaine, Foussemagne et Reppe pour un montant de 700 000 €.

Par délibération du 21 novembre 2019, le conseil du Grand Belfort communauté d'agglomération a entériné les propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 18 octobre 2019 modifiant librement l'attribution de compensation.

La Communauté d'Agglomération consacre ainsi 704 086 € supplémentaires au reversement de l'attribution de compensation, en compensation de la perte de reversement de la fiscalité économique issue des parts détenues par les communes adhérentes du Grand Belfort.

SON NOUVEL ÉLAN : 1 400 EMPLOIS À COURT TERME



Le groupe VAILOG y prévoit l'installation d'un entrepôt de 76 000 m² et de 6 000 m² de bureaux, pour un investissement de plus de 80 M€.

Après l'annonce du groupe italien Vailog, le promoteur toulousain Vectura prévoit la construction d'un centre de messagerie de grande dimension. L'équipement de type « dernier kilomètre » accueillera les activités de préparation de commandes et de livraison de colis.

DÉVELOPPEMENT LE PROGRAMME TERRITOIRE D'INNOVATION

Le Grand Belfort a répondu aux côtés de Pays de Montbéliard Agglomération à l'appel à projets national « Territoires d'Innovation » lancé le 23 novembre 2018.

Le 13 septembre 2019, le Premier ministre a annoncé avoir retenu ces deux agglomérations avec seulement 23 autres.

Ainsi, le Grand Belfort et le Pays de Montbéliard vont bénéficier de 4,8 M€ de subvention et 11,1 M€ pour de potentiels investissements pour poursuivre les objectifs stratégiques suivants :

- → Créer un environnement propice à la mutation des entreprises du territoire vers l'Industrie 4.0 ou Industrie 4.H;
- → S'appuyer sur l'écosystème territorial historique développé depuis 20 ans à Belfort et installer les fondements d'une filière industrielle H₂. Cet ensemble prend place dans une dynamique de construction d'une filière industrielle de l'hydrogène-énergie, visant à entraîner un écosystème de sous-traitants, équipementiers et systémiers sur ces nouveaux marchés, et de faire du territoire le cœur de la filière hydrogène en France;
- → Opérer une montée en compétences générale du territoire, notamment sur le numérique.

D'ici à 2030, de nombres impacts qualitatifs sont à espérer :

- → Atteindre un taux d'évolution de l'emploi total et industriel de la Zone d'Emploi de Belfort-Montbéliard-Héricourt au moins égal à la moyenne de la France métropolitaine;
- → Constituer un territoire de référence d'une industrie 4.H, innovante, forte dans la compétition mondiale, respectueuse de l'homme et de l'environnement, avec une filière complète de l'hydrogène énergie décarbonée pour les mobilités (route et train);
- → Changer l'image des métiers de l'industrie grâce aux efforts engagés en faveur de l'initiation aux technologies informatiques et robotiques dans les 142 écoles primaires de l'aire de projet, dans les collèges « inclusion numérique » et au sein du Campus des Métiers et des Qualifications sur les Mobilités;
- → Reconquérir plus de 100 hectares de friches industrielles dans le Nord Franche-Comté pour y installer de nouvelles activités économiques, d'habitat ou de détente, et construire un développement urbain respectueux des espaces naturels et agricoles.

Dans cette démarche très cadencée, le Grand Belfort a, en fin année 2019, retenu son maître d'œuvre en charge de l'implantation de la station de production, stockage et de distribution d'hydrogène. Le lieu retenu se trouve à l'entrée Belfort Sud.

Enseignement supérieur Lancement Du projet **Eco-Campus**



le projet Eco-campus est né en 2017, concrétisation du rapprochement entre l'UTBM, l'UFC (campus de Belfort-Montbéliard) et le CROUS (antenne de Belfort).

Cette opération d'envergure vise, notamment, à réhabiliter le site de manière séquencée. La première tranche correspond à une requalification des bâtiments, A de l'UTBM, C et F de l'UFC, à une rénovation de la chaufferie de l'IUT 90 et le CROUS, à la construction d'un bâtiment Energie démonstrateur pour les composantes universitaires de recherche et de formation. Le 27 mars 2019, le conseil communautaire a, d'une part, confirmé la participation financière globale du Grand

Belfort à hauteur de 5,48 M€, et d'autre part, décidé d'assurer par conventions la maitrise d'ouvrage déléguée (pour le compte de l'Etat) de la construction de la chaufferie et des réhabilitations des bâtiments C et F. Les conventions seront signées début 2020. Le Grand Belfort a ensuite subdélégué la maîtrise d'ouvrage par une délibération du 23 septembre 2019. Au terme d'une mise en concurrence, la SODEB a été retenue.

Mobilités un accord pour la Rn 1019

L'aménagement à 2x2 voies de la section Héricourt-Sévenans de la RN 1019 comprise entre Brevilliers (fin de 2x2 voies venant de Lure) et Sévenans (fin d'aménagement à 2x2 voies réalisé par APRR) n'a pas pu être intégré dans un Plan de relance autoroutier mais compte tenu des enjeux sur cette section très circulée avec plus de 17 000 véhicules par jour, l'Etat a proposé avec APRR la mise en place d'un fonds de concours de 12 M€ pour contribuer au financement estimé de 23 M€.

Par ailleurs, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort et Grand Belfort Communauté d'Agglomération ont demandé que des études de réactualisation des coûts soient réalisées pour les sections restantes dans le département du territoire de Belfort entre Sévenans et Morvillars, et que le conseil départemental puisse assurer par la suite la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de cette section afin d'accélérer sa réalisation.

C'est dans ce contexte qu'un tour de table financier a pu aboutir par la signature d'un protocole d'accord en fin d'année 2019 au sein duquel Grand Belfort Communauté d'Agglomération contribue à hauteur de 500 000 € pour la réalisation des sections I et II (voir carte).

État	12 M€	52,10%
Région	6 M€	26,10%
Département 90	1,5 M€	6,50%
Département 70	2,75 M€	12,00%
GBCA	0,5 M€	2,20%
CC Héricourt	0,25 M€	1,10%
TOTAL	23 M€	100,00%



CONCTRACTUALISATION LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN 2018-2020 SIGNÉ



Par délibération du 20 juin 2020, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer le contrat de développement métropolitain du Nord Franche-Comté.

Ce dispositif comprend également un volet contrat de territoire dénommé « Cap-Territoire », doté d'une enveloppe de 8 M€ à l'échelle du Pôle métropolitain (dont 3 M€ pour le territoire du Grand Belfort). Le contrat « Cap-Territoire » permet d'apporter un soutien aux projets locaux identifiés sur le territoire du Grand Belfort, et ce dans un délai restreint (fin 2020).

19 projets sont recensés sur le Grand Belfort, pour un montant d'accompagnement évalué à 13 M€ (dont 3 M€ sur l'enveloppe du contrat « Cap-Territoire »).

PROJETS PROGRAMMES	MAÎTRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL HT	MONTANT DE L'AIDE RÉGIONALE EN INVESTISSEMENT	
PROJETS PROGRAMMES			VOLET MÉTROPOLITAINE	VOLET CAP-TERRITOIRE
Campus métropolitain Belfort-Montbéliard		11 140 000 €	1835 000 €	
Eco-campus - Site de Belfort : Réhabilitation des bâtiments C et F de l'IUT	Grand Belfort	4 220 000 €	750 000 €	
Eco-campus - Site de Belfort : Réhabilitation du bâtiment A de l'UTBM	UTBM	5 250 000 €	250 000 €	
Requalification de l'avenue du Maréchal Juin	Grand Belfort	1670 000€	835 000 €	
Territoire d'industrie et d'innovation		7 238 000 €	1 710 000 €	
Périscolaire numérique	PMA / Grand Belfort	115 800 €	60 000 €	
Aménagement des bureaux modulables	TANDEM	4 033 800	1000000€	
Crunch Lab	TANDEM	3 090 000 €	650 000 €	
Développement du numérique		3 168 786 €	500 000 €	
Développement du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) du Grand Belfort	Grand Belfort	3 168 786 €	500 000 €	
Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante		6 681 200 €	3 280 600 €	
Création d'une salle d'exposition temporaire à la donation Maurice Jardot	Ville de Belfort	4 500 000 €	2 190 000 €	
Restauration du musée d'histoire de la citadelle	Ville de Belfort	2 181 200 €	1090600€	
Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants		9 688 328 €		2 730 623 €
Installation de la Maison de Jeanne dans l'ancien IFSI	Association La Maison de Jeanne	1330 000€		349 000 €
Restructuration de la synagogue de Foussemagne en un point d'accueil touristique, une salle d'exposition et une médiathèque communale	Grand Belfort	684 062 €		342 031€
Restructuration de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque à Evette-Salbert	Commune d'Evette-Salbert	540 666 €		100 000 €
Réhabilitation et extension du gymnase de Danjoutin	Ville de Danjoutin	2 258 600 €		300 000 €
Aménagement de la place de la République à Belfort	Ville de Belfort	4 875 000 €		1639 592 €
Développer les mobilités douces et durables		1 302 578 €	108 000 €	269 377 €
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Petit Croix à Montreux-Château	Commune de Montreux- Château	241 084 €		120 542 €
Bouclage sud du Stratégique : reconstruction de la passerelle des Sablettes	Grand Belfort	740 000 €	108 000 €	
Bouclage nord du Stratégique : Aménagement de la liaison douce Chèvremont - Perouse - Belfort	Grand Belfort	60 000 €		30 000 €
Réalisation d'une liaison douce piétonne et cyclable entre la RD 437 et la Coulée Verte (phase 2)	Commune de Châtenois- les-Forges	175 189 €		78 835 €
Création d'une piste cyclable sur la rue de Beaucourt à Méziré	Commune de Méziré	86 305 €		40 000 €
	SOUS TOTAL	39 218 892 €	7 433 600 €	3 000 000 €
		TOTAL	10 433	3 600 €

SANTÉ



UNE NOUVELLE CLINIQUE À LA JONXION

En 2016, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a décidé de céder des emprises foncières pour doter de la Jonxion d'une clinique.

Le 13 décembre 2019, le Grand Belfort a conclu la vente de ses terrains au profit du groupe Dracy santé. Cette nouvelle clinique complètera l'offre de santé par, de la chirurgie en hospitalisation complète, de la chirurgie ambulatoire et de la chirurgie des cancers pour les pathologies digestives et urologiques.

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Contexte:

Le contrat local de santé (CLS) émane de la loi Hôpital Patient Santé Territoire du 21 juillet 2009. C'est une déclinaison du projet régional de santé, au niveau local, qui prend en compte l'ensemble des besoins identifiés. Le CLS est contractualisé entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités locales.

Pour la période 2018-2022, l'ARS Bourgogne Franche-Comté a souhaité que le CLS s'établisse à l'échelle du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté.

1) La signature du contrat « socle » :

L'année 2019 a permis l'achèvement et la signature du contrat métropolitain dit contrat « socle ». La cérémonie de signature s'est déroulée le lundi 21 octobre 2019 à l'Axone.

Le groupe de travail institué en 2017 est constitué des maires du Grand Belfort et présidé par Alain Picard, vice-président. Il s'est réuni à différentes reprises afin de valider les différentes étapes de rédaction du dit contrat.

2) L'année 2020 sera consacrée à la rédaction du volet territorial Grand Belfort. L'approbation de ce document, constitué d'un diagnostic, d'objectifs et d'un plan d'actions, est envisagée pour fin 2020 – début 2021.

Ce travail sera réalisé autour des 5 axes stratégiques adoptés lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 :

- → L'attractivité du territoire vis-à-vis des praticiens ;
- → La régulation des urgences ;
- → La constitution d'une filière gériatrique ;
- → La structuration de différents réseaux de maisons de santé;
- → Le développement d'actions de promotion de la santé.

HABITAT BILAN À MI-PARCOURS DU Programme Local DE L'HABITAT (PLH)

Le Programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021 du Grand Belfort a été approuvé par le conseil communautaire du 05 décembre 2015 pour une période de 6 ans.

Le bilan à mi-parcours 2016-2018 du PLH a été réalisé, au cours de l'année 2019, en collaboration avec l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB). Il a été présenté aux maires du Grand Belfort lors du comité de pilotage du PLH le 18 septembre 2019.

Il avait pour objectifs de:

- → Mesurer les écarts entre les objectifs affichés au départ et les résultats effectivement enregistrés au fil des ans :
- → Produire des éléments d'analyse permettant de comprendre et d'expliquer les éventuels écarts entre les objectifs, les actions engagées et les résultats obtenus ;
- → Faire ressortir les évolutions et perspectives à venir pour le territoire ;
- → Réorienter si besoin la politique de l'habitat.

L'approbation du bilan a été réalisée lors du conseil communautaire du 23 septembre 2019. A l'issue du conseil communautaire, il a été transmis à l'Etat pour avis et présentation lors du bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 20 février 2020.

Le bilan est positif puisque 27 actions ont été réalisées ou sont en cours d'application sur un total de 31. Aucune modification majeure portant atteinte à l'économie générale du PLH n'est apportée. Néanmoins, le règlement des aides du PLH a fait l'objet d'adaptation.

Les modifications apportées au règlement des aides du PLH ont été présentées lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019.

Les principales modifications portent sur les modalités d'aides du Grand Belfort en faveur :

- → Du dispositif Habiter Mieux copropriété (aides aux travaux et/ou ingénierie);
- → Du développement d'une offre neuve de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées.

Politique de la Ville Démarrage opérationnel du Plan de Rénovation Urbaine et élaboration de la convention ANRU

Suite à la validation par l'ANRU du projet présenté par le Grand Belfort en 2018, l'année 2019 a vu le démarrage et la réalisation de plusieurs opérations emblématiques :

- → La démolition de 3 tours de 15 étages et 75 logements par Territoire habitat
- → Le démarrage des travaux de restructuration de l'école Rucklin par la Ville de Belfort
- → Le démarrage des travaux de rénovation et extension de la Clé des Champs par la Ville de Belfort
- → La poursuite de travaux de construction de la piscine par le Grand Belfort.

S'agissant de la conduite de projet, une chargée de mission a été recrutée par le Grand Belfort en juillet 2019. Le Grand Belfort assure notamment la coordination et la conduite du projet global de renouvellement urbain. En 2019, l'équipe projet qui réunit l'ensemble des partenaires s'est réunie à quatre reprises.

Parallèlement un projet de convention pluriannuelle a été élaboré par le Grand Belfort en vue de sa signature avec l'ANRU et tous les financeurs. Il a été présenté et approuvé par le Conseil municipal de Belfort et le conseil communautaire en mars 2019 puis il a fait l'objet de plusieurs allers-retours avec les services de l'ANRU jusqu'à sa validation. Il sera signé en 2020. Cette convention permettra aux acteurs du renouvellement urbain de bénéficier du concours financier de l'ANRU : 8,5 M€ de subvention et 4,4 M€ de prêts bonifiés pour l'ensemble du programme.

Pour permettre à Territoire habitat de recevoir le versement des subventions relatives aux démolitions, le pré-conventionnement des opérations a été sollicité et obtenu par le Grand Belfort en 2019.





Grand Belfort exerce pleinement depuis le 1er januier 2018 la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) conférée par la loi du 27 januier 2014 de « modernisation de l'action publique ».

Tel que prévu par les textes, une taxe dédiée génère un produit annuel de 500 K€, soit en moyenne 5 € par habitant.

Les deux volets principaux de la gestion des milieux aquatiques sont la restauration de la continuité écologique (obligation réglementaire) et les tronçons prioritaires.

Les actions engagées pour la restauration de la continuité écologique visent à permettre aux poissons et aux sédiments de circuler, soit par arasement, soit en équipant le seuil d'un dispositif de franchissement.

.....



- → Seuils Valdoie: 3 seuils concernés: 2 petits vont être arasés et le plus important sera équipé d'une passe à poissons. Les travaux ont débuté pendant l'été 2019 avec le remplacement de la canalisation d'assainissement présente dans le seuil et la mise en place d'un enrochement libre permettant de stabiliser la berge au droit de la résidence du Pâquis. Les travaux se sont poursuivis durant l'été 2020 pour la destruction des seuils et continuement en 2021 pour la modification de la passe à poissons.
- → Barrage de l'Arsot à Belfort : mise en place d'un dispositif de franchissement. Un avant-projet a été déterminé.
- → Seuil de Morvillars : ce seuil va également être aménagé et cette opération sera couplée à la restauration d'un tronçon de rivière adjacent. Le Conseil communautaire a validé le lancement des études de maîtrise d'œuvre.
- → Centre-ville de Belfort : 5 seuils devront être aménagés. Le Conseil communautaire a validé le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la renaturation de la Savoureuse.

.....

Pour les opérations d'aménagement de tronçons prioritaires, le volet a débuté par une étude portant sur 9 tronçons de rivière situés sur le territoire du Grand Belfort et identifiés par les acteurs de secteur comme devant être prioritairement restaurés. Cette étude est désormais terminée et a permis de hiérarchiser et chiffrer les travaux nécessaires à réaliser dans les années à venir.

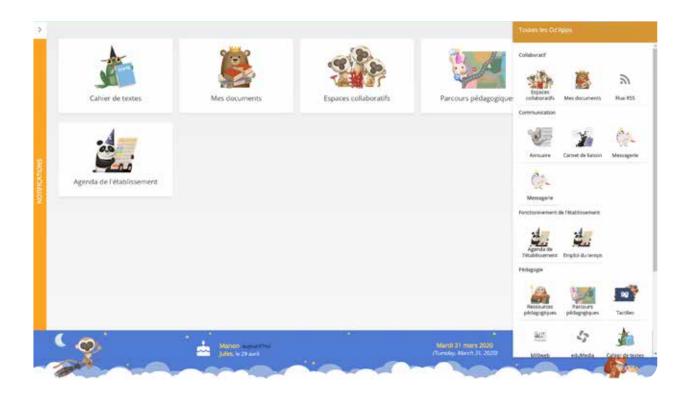
COMMUNES LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

- → GFU (Groupement fermé d'utilisateurs) : extension à 8 autres sites
- → Déploiement de l'école numérique Phase 5, 1 école nouvelle, dédoublement des CP et CE1 dans les quartiers politique de la ville, 18 classes supplémentaires équipées

Les communes dont au moins une école est équipée en matériel numérique sont :

ANDELNANS CHARMOIS PHAFFANS ESSERT CHÂTENOIS-LES-FORGES ÉVETTE SALBERT ARGIÉSANS ROPPE **BANVILLARS** CHÈVREMONT MEROUX TRÉVENANS **BAVILLIERS** VALDOIE **CRAVANCHE** MÉZIRÉ **BELFORT** DANJOUTIN MONTREUX-CHATEAU VÉZELOIS **BESSONCOURT DENNEY MORVILLARS** BOUROGNE **DORANS OFFEMONT** BUC ÉLOIE PÉROUSE

→ Mise en service d'un Espace Numérique de Travail (ENT) pour l'ensemble des écoles équipées en matériel numérique



COMMUNES LES PRINCIPAUX TRAVAUX ENGAGÉS PAR GRAND BELFORT

Renouvellement de canalisations d'eau potable sur les communes d'Offemont, Evette-Salbert, Dorans, Belfort, Phaffans, Angeot, Fontaine, Vézelois, Valdoie pour un montant de 1 311 480 €TTC (3 185 mL renouvelés) Travaux d'assainissement dans les communes Belfort, Chatenois-Les-Forges, Vétrigne, Vézelois, Sermamagny, Chèvremont pour un montant de 1 530 720 €TTC (soit un linéaire de 1 540 m de réseaux).

Renouvellement des réseaux d'eau pluviale sur les communes de Meroux et Chèvremont pour 10 200 €HT (linéaire de 30 m).

Remplacement complet de la clôture de l'usine d'eau potable et des bâtiments techniques du service d'eau rue Via du Mont avec reprise des murets de soubassement, des murs de soutènement, réaménagement de l'entrée, pose de nouveaux portails pour un montant de 375 000 €HT.

Ouverture
de 5 nouveaux
lotissements en 2019
soit un nombre total
de lotissements
actuellement
en cours de 31.

Création d'un siphon au niveau du seuil situé en face de la Résidence du Pâquis à Valdoie et confortement du talus existant pour un montant de 276 000 €HT

Poursuite de la rénovation et de l'entretien des ZAIC et des VIC notamment la rue des Courbes Fauchées à Bavilliers/ Argiésans et le rue du Sénarmont à Bessoncourt. Remise à niveau des 3 véloroutes avant rétrocession aux communes : 300 000 €

> Développement du GFU: 400 000 €

Nouvelles missions prises en compte en 2019 :

Prise en compte des EV accompagnants les voies d'accès au site de l'Aéroparc de Fontaine (6 740 ml),

Entretien des espaces verts du site (8 ha), tonte et propreté,

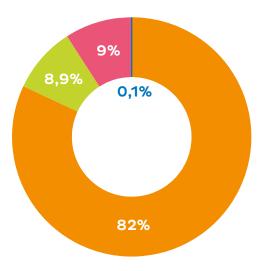
Prise en compte de VIC avenue des Usines (811 ml) et rue Mieg (534 ml), et prise en compte des EV bordant ces voies (4 300 m²)

REPÈRES BUDGÉTAIRES

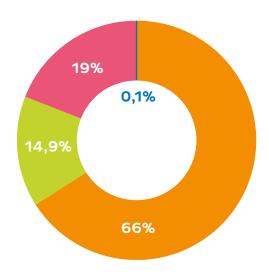


COMPTES ADMINISTRATIFS

	2019	2018	ÉVOLUTION
Budget principal (y compris le service des déchets ménagers)	68 964 380 €	65 333 523 €	+5,56%
Budget de l'eau	7 523 640 €	8 167 552 €	-7,88%
Budget de l'assainissement	7 628 664 €	8 651 445 €	-11,82%
Budgets lotissements	27 603 €	122 464 €	-77,46%
	84 144 287 €	82 274 985 €	+2,27%

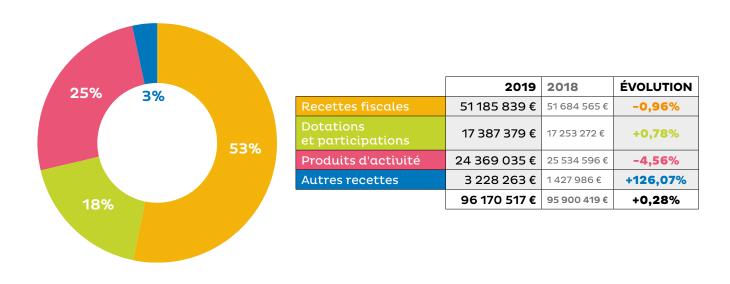


DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2019 : 34,6 M€ {



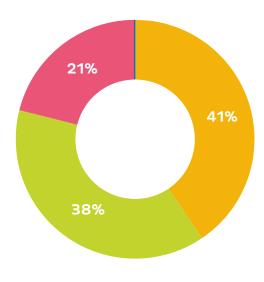
	2019	2018	ÉVOLUTION
Budget principal (y compris le service des déchets ménagers)	22 884 917 €	16 883 363 €	+35,55%
Budget de l'eau	5 188 223 €	5 321 673 €	-2,51%
Budget de l'assainissement	6 581 923 €	6 761 230 €	-2,65%
Budgets lotissements	35 000 €	535 000 €	-93,46%
	34 690 064 €	29 501 256 €	+17,59%

► RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 96,1 M€



PRECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2019 : 27,8 M€

	2019	2018	ÉVOLUTION
Emprunts	11 300 385 €	18 700 000 €	-39,57%
Subventions et dotations	10 704 957 €	3 301 723 €	+224,22%
Excédents de fonctionnement	5 853 195 €	8 594 990 €	-31,90%
Autres recettes	25 486 €	478 201€	-94,67%
	27 884 022 €	31 074 914 €	-10,27%



CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

ASYLUM
Alexandre Baehr
UTBM Marc Barral Baron
Dracy
DRLW architectes
Benoît Grébaux
Hank
Laurent Herbrecht

47



Place d'Armes 90020 BELFORT

TEL.: 03 84 54 24 24 www.grandbelfort.fr







